

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1) Pour effectuer un stage il faut :

- Remplir la fiche d'inscription et payer les arrhes.
- **Adultes :**
  - Une aptitude à **nager 50 mètres**, départ plongé
- **Spécial mineur :**
  - Les mineurs devront fournir une **autorisation parentale**
  - Être âgée de **10 ans minimum ou 35 kg minimum**
  - **Une aptitude à s'immerger et à nager 25 mètres** pour les pratiquants de moins de 16 ans
  - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du kitesurf de moins de **1 mois**

## 2) Réservation

Toute pré-inscription effectuée, par téléphone uniquement ne sera valable que 7 jours. La réservation devient définitive à réception de la fiche d'inscription dûment remplie accompagnées des arrhes.

Passé le délai de 7 jours à compter de la pré-inscription par téléphone, sans réception des documents confirmant l'inscription, nous nous verrons contraints de réattribuer les dates du stage.

Remplir une fiche d'inscription par stagiaire. Une fiche partiellement remplie ne pourra valider votre inscription.

Le règlement du solde se fera au plus tard le premier jour du stage, avant le démarrage de la séance, par chèque ou en espèce uniquement

## 3) Les obligations du stagiaire :

- Le stagiaire doit de respecter les consignes du moniteur.
- Le stagiaire se doit de respecter le matériel de l'école.
- Dans le cas où l'encadrant estime que le stagiaire ne respecte pas ces obligations, le moniteur se réserve le droit d'exclure le stagiaire du cours. Dans ce cas, le stagiaire se verra remboursé les heures non-effectuées estimées par l'encadrant.

## 4) Conditions d'annulation :

- En cas d'annulation du cours de la part du moniteur, le cours sera reporté en accord des deux parties ou un remboursement des arrhes sera effectué.
- Le moniteur se réserve le droit d'annuler ou de reporter (en accord des deux parties) un cours à tout moment pour des raisons de sécurité : vent trop fort, vent non-favorable, orage, fortes pluies...
- En cas d'annulation de la part **du stagiaire** :
  - Plus de 15 jours avant le jour du stage, l'Association Porteloise de Glisse rembourse la totalité des arrhes.
  - Moins de 15 jours avant le jour du stage, l'Association Porteloise de Glisse rembourse la totalité des arrhes.

Tout cours entamé depuis plus de 2 heures sera considéré comme effectué, quelque soit l'évolution des conditions météorologiques.

Toute pack commencé est dû dans son intégralité.

En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé du stagiaire, aucun remboursement ne pourra être effectué sauf cas particulier.